

* ROLLAND (Pierre-Charles-Antoine), homme politique français. Il est mort à Mâcon au mois d'octobre 1876. Après la dissolution de l'Assemblée nationale il avait été désigné par les comités républicains de Saône-et-Loire comme candidat au Sénat de ce département, et il avait été élu le 30 janvier 1876, le premier sur trois, par 401 électeurs. Il devint vice-président de la gauche républicaine du Sénat, puis président de ce groupe. Il fut emporté par une douloureuse maladie d'intestins, dont il souffrait depuis longtemps.

* ROLLER-GIN s. m. (rô-leur-d'jin — mot anglais). Machine servant à égrener le coton et composée de deux rouleaux recevant un mouvement de rotation en sens opposés.

* ROLLET (Eugène), homme politique français, né à Saint-Amand (Cher) en 1814. Il se montra, en 1848, un partisan énergique de la République, fut élu, en 1851, membre du conseil général du Cher, lutta contre le coup d'Etat du 2 décembre 1851. De retour en France après l'expiration de 1853, il reprit sa place dans l'opposition républicaine et fut nommé, le 5 septembre 1870, sous-préfet de Saint-Amand. Il donna sa démission. M. Thiers (24 juin 1870). Il donna sa démission. En 1876, M. Devoucoux, élu à la fois député à Bourges et à Saint-Amand, ayant opté pour Bourges, M. Rollet fut désigné comme député républicain pour le remplace. Elu député le 30 avril 1876, par 6,732 voix contre M. de Saint-Sauveur, monarchiste, il alla siéger à la proposition Laisant, la suppression des jurys mixtes, contre les menées cléricales, etc. Le 18 mai 1877, la protestation des gauches contre le message présidentiel et la partie des 363 qui, le 19 juin, firent un ordre du jour de défiance contre le cabinet de Broglie-Fourtau. Après la dissolution de la Chambre, il se représenta dans la description de Saint-Amand, et bien qu'il n'eût obtenu que 1,100 voix, la nomination, il fut réélu député le 14 octobre 1877 par 2,255 voix contre 61,49 données à M. de Saint-Sauveur, candidat officiel. M. Rollet a voté avec la majorité républicaine.

* ROMAIN-DE-CALROSC (SAINT-), bourg de France (Seine-Inférieure), cant. de L'écot, à 18 kilom. E. du Havre; pop. aggl., 979 hab. — pop. tot., 1,732 hab.

* ROMAINE s. f. (ro-mé-ne). Espèce de latine longue, que les jardiniers font ordinairement blanchir en la liant. # On l'appelle aussi LUTTE ROMAINE.

* ROMAINVILLE, bourg de France (Seine), cant. de Pantin, arrondissement de Saint-Denis; pop. aggl., 1,535 hab. — pop. tot., 2,025 hab.

* ROMAND (Hippolyte-François-Marie), écrivain et administrateur français, né à la médecine à Paris où il prit le grade de docteur en 1830. S'étant tourné vers la littérature, il écrivit le feuilleton dramatique dans le journal l'Amis, de Lamennais, et il fit représenter diverses pièces de théâtre. En 1842, il fut nommé inspecteur adjoint des établissements de bienfaisance. Depuis lors il a été successivement inspecteur général de ces établissements (1848), inspecteur général de première classe (1854) et directeur de l'Institution des jeunes aveugles (1866). Pendant le siège de Paris, il a dirigé l'ambulance des Jeunes aveugles. Il est, depuis 1858, officier de la Légion d'honneur et a été nommé à M. Romand : la Bourgeois de Gand, drame en cinq actes, joué à l'Odéon (1838, in-8°); le Dernier marquis, drame en cinq actes (1842, in-8°), joué au Théâtre-Français et écrit en collaboration avec Scribe; Catherine II, tragédie en cinq actes et en vers (1844, in-8°), dans laquelle Rachel joua un rôle; Études sur les colonies agricoles de mendians (1850, in-8°), avec Luce; l'Italie et l'Église (1861, in-8°), etc.

* ROMANÈCHE, bourg de France (Saône-et-Loire), cant. de La Chapelle-de-Guinchay, arrondissement de Mâcon; pop. aggl., 524 hab. — pop. tot., 2,684 hab.

* ROMANISTE s. m. — Philologue qui s'occupe spécialement des langues romanes.

* ROMANS, ville de France (Drôme), ch.-l. de cant., arrond. et à 18 kilom. N.-E. de Valence, sur la rive droite de l'Ardèche; pop. aggl., 9,975 hab. — pop. tot., 12,923 hab.

* ROMANY s. m. (ro-ma-ni). Nom anglais du langage des gypsies ou bohémiens.

* ROMATOUR s. m. (ro-ma-tour). Espèce de fromage.

* ROME VAINQUE, tragédie en cinq actes, en vers, de M. Alexandre Parodi (Théâtre-Français, septembre 1870). L'auteur s'étant déjà fait connaître par un drame, *Un tétrapède*, qui fut favorablement accueilli de la critique, mais que cette tragédie dépassa d'une façon insupportable, c'est véritablement une œuvre. Dix lignes de Tite-Live, qui avaient déjà inspiré le célèbre opéra de la Vestale, de Spontini, donnent le fond de l'action; les péripéties émouvantes par lesquelles cette action passe avant d'arriver au dénouement appartiennent en propre à M. Parodi et attestent, en même

temps que l'instinct de l'arrangement théâtral, une certaine vigueur de conception. Voici les quelques lignes dont Tite-Live fait suivre le récit de la bataille de Cannes : « A l'époque où s'élevaient des prodiges alarmants, on s'éleva sur le territoire romain l'année, deux vestales, Opimia et Floriana, avaient été convaincues d'inceste. L'une avait été, selon l'usage, enterrée toute vive près de la porte Colline, l'autre s'étant elle-même donnée la mort. Ce crime des deux vestales parut, comme il arrive d'ordinaire dans les grandes calamités, un prodige effrayant; aussi les décemvirs recurent l'ordre de consulter les livres de la sibylle. »

Tout le drame est dans ces dix lignes, mais il s'agissait de l'en tirer, et M. Parodi l'a fait avec beaucoup de bonheur. Son exposition est dramatique : Le sénat, atterré par les dernières nouvelles, s'est réuni et délibère pendant que le peuple, foudroyé par ces défaites successives, le Tessin, la Trébie, l'Assinelle, Cannes, se presse aux portes de Rome. Lentulus raconte au sénat la bataille de Cannes et la mort de Paul-Emile; il annonce qu'Annibal va être avant peu sous les murs de Rome. L'agitation est au comble; le sénat, comme le peuple, croit que les Romains se sont attirés ces calamités par quelque sacrilège; le grand prêtre Lucius déclare qu'une des vestales, il n'a pu savoir laquelle, a enfreint son vœu. Lentulus agit et propose quelques paroles qui laissent soupçonner en lui le complot. Le sénat et celui que l'on consulta Vestepor, le gardien du temple de Vesta. Mait Vestepor est un esclave glorieux; il était druide dans son pays, et quand le grand prêtre annonce que le salut de Rome est attaché au supplice de la coupable, c'est une bonne raison pour lui de ne rien dire; il croit, comme les Romains, que le sacrifice peut leur fortune changerait de face, et voudrait les voir tentés et punis. Le grand prêtre essaye alors de la ruse; il rassemble les vestales et refait le récit de la bataille de Cannes, mais en y faisant mourir Lentulus, le fils de Paul-Emile. La vestale Opimia pousse un cri de douleur et s'évanouit; elle s'est dénoncée elle-même. Vestepor, furieux, la fait évader sous le risque de sa propre vie; on la croit sauvée, quand tout à coup elle revient dans la prison où l'on juge le Gaulois; elle avoue son crime et déclare qu'elle est prête à mourir pour sauver sa patrie. C'est là une belle scène, qui change le face du drame et met en scène le grand prêtre et les deux vestales. Le grand prêtre sortant et se retire, le sénat et le peuple se réunissent, et le grand prêtre sortant et se retire. Le sénat et le peuple se réunissent, et le grand prêtre sortant et se retire.

* ROMANIN-DE-CALROSC (SAINT-), bourg de France (Seine-Inférieure), cant. de L'écot, à 18 kilom. E. du Havre; pop. aggl., 979 hab. — pop. tot., 1,732 hab.

* ROMAINE s. f. (ro-mé-ne). Espèce de latine longue, que les jardiniers font ordinairement blanchir en la liant. # On l'appelle aussi LUTTE ROMAINE.

* ROMAINVILLE, bourg de France (Seine), cant. de Pantin, arrondissement de Saint-Denis; pop. aggl., 1,535 hab. — pop. tot., 2,025 hab.

* ROMAND (Hippolyte-François-Marie), écrivain et administrateur français, né à la médecine à Paris où il prit le grade de docteur en 1830. S'étant tourné vers la littérature, il écrivit le feuilleton dramatique dans le journal l'Amis, de Lamennais, et il fit représenter diverses pièces de théâtre. En 1842, il fut nommé inspecteur adjoint des établissements de bienfaisance. Depuis lors il a été successivement inspecteur général de ces établissements (1848), inspecteur général de première classe (1854) et directeur de l'Institution des jeunes aveugles (1866). Pendant le siège de Paris, il a dirigé l'ambulance des Jeunes aveugles. Il est, depuis 1858, officier de la Légion d'honneur et a été nommé à M. Romand : la Bourgeois de Gand, drame en cinq actes, joué à l'Odéon (1838, in-8°); le Dernier marquis, drame en cinq actes (1842, in-8°), joué au Théâtre-Français et écrit en collaboration avec Scribe; Catherine II, tragédie en cinq actes et en vers (1844, in-8°), dans laquelle Rachel joua un rôle; Études sur les colonies agricoles de mendians (1850, in-8°), avec Luce; l'Italie et l'Église (1861, in-8°), etc.

* ROMANÈCHE, bourg de France (Saône-et-Loire), cant. de La Chapelle-de-Guinchay, arrondissement de Mâcon; pop. aggl., 524 hab. — pop. tot., 2,684 hab.

* ROMANISTE s. m. — Philologue qui s'occupe spécialement des langues romanes.

* ROMANS, ville de France (Drôme), ch.-l. de cant., arrond. et à 18 kilom. N.-E. de Valence, sur la rive droite de l'Ardèche; pop. aggl., 9,975 hab. — pop. tot., 12,923 hab.

* ROMANY s. m. (ro-ma-ni). Nom anglais du langage des gypsies ou bohémiens.

* ROMATOUR s. m. (ro-ma-tour). Espèce de fromage.

* ROME VAINQUE, tragédie en cinq actes, en vers, de M. Alexandre Parodi (Théâtre-Français, septembre 1870). L'auteur s'étant déjà fait connaître par un drame, *Un tétrapède*, qui fut favorablement accueilli de la critique, mais que cette tragédie dépassa d'une façon insupportable, c'est véritablement une œuvre. Dix lignes de Tite-Live, qui avaient déjà inspiré le célèbre opéra de la Vestale, de Spontini, donnent le fond de l'action; les péripéties émouvantes par lesquelles cette action passe avant d'arriver au dénouement appartiennent en propre à M. Parodi et attestent, en même

temps que l'instinct de l'arrangement théâtral, une certaine vigueur de conception. Voici les quelques lignes dont Tite-Live fait suivre le récit de la bataille de Cannes : « A l'époque où s'élevaient des prodiges alarmants, on s'éleva sur le territoire romain l'année, deux vestales, Opimia et Floriana, avaient été convaincues d'inceste. L'une avait été, selon l'usage, enterrée toute vive près de la porte Colline, l'autre s'étant elle-même donnée la mort. Ce crime des deux vestales parut, comme il arrive d'ordinaire dans les grandes calamités, un prodige effrayant; aussi les décemvirs recurent l'ordre de consulter les livres de la sibylle. »

Tout le drame est dans ces dix lignes, mais il s'agissait de l'en tirer, et M. Parodi l'a fait avec beaucoup de bonheur. Son exposition est dramatique : Le sénat, atterré par les dernières nouvelles, s'est réuni et délibère pendant que le peuple, foudroyé par ces défaites successives, le Tessin, la Trébie, l'Assinelle, Cannes, se presse aux portes de Rome. Lentulus raconte au sénat la bataille de Cannes et la mort de Paul-Emile; il annonce qu'Annibal va être avant peu sous les murs de Rome. L'agitation est au comble; le sénat, comme le peuple, croit que les Romains se sont attirés ces calamités par quelque sacrilège; le grand prêtre Lucius déclare qu'une des vestales, il n'a pu savoir laquelle, a enfreint son vœu. Lentulus agit et propose quelques paroles qui laissent soupçonner en lui le complot. Le sénat et celui que l'on consulta Vestepor, le gardien du temple de Vesta. Mait Vestepor est un esclave glorieux; il était druide dans son pays, et quand le grand prêtre annonce que le salut de Rome est attaché au supplice de la coupable, c'est une bonne raison pour lui de ne rien dire; il croit, comme les Romains, que le sacrifice peut leur fortune changerait de face, et voudrait les voir tentés et punis. Le grand prêtre essaye alors de la ruse; il rassemble les vestales et refait le récit de la bataille de Cannes, mais en y faisant mourir Lentulus, le fils de Paul-Emile. La vestale Opimia pousse un cri de douleur et s'évanouit; elle s'est dénoncée elle-même. Vestepor, furieux, la fait évader sous le risque de sa propre vie; on la croit sauvée, quand tout à coup elle revient dans la prison où l'on juge le Gaulois; elle avoue son crime et déclare qu'elle est prête à mourir pour sauver sa patrie. C'est là une belle scène, qui change le face du drame et met en scène le grand prêtre et les deux vestales. Le grand prêtre sortant et se retire, le sénat et le peuple se réunissent, et le grand prêtre sortant et se retire.

* ROMANIN-DE-CALROSC (SAINT-), bourg de France (Seine-Inférieure), cant. de L'écot, à 18 kilom. E. du Havre; pop. aggl., 979 hab. — pop. tot., 1,732 hab.

* ROMAINE s. f. (ro-mé-ne). Espèce de latine longue, que les jardiniers font ordinairement blanchir en la liant. # On l'appelle aussi LUTTE ROMAINE.

* ROMAINVILLE, bourg de France (Seine), cant. de Pantin, arrondissement de Saint-Denis; pop. aggl., 1,535 hab. — pop. tot., 2,025 hab.

* ROMAND (Hippolyte-François-Marie), écrivain et administrateur français, né à la médecine à Paris où il prit le grade de docteur en 1830. S'étant tourné vers la littérature, il écrivit le feuilleton dramatique dans le journal l'Amis, de Lamennais, et il fit représenter diverses pièces de théâtre. En 1842, il fut nommé inspecteur adjoint des établissements de bienfaisance. Depuis lors il a été successivement inspecteur général de ces établissements (1848), inspecteur général de première classe (1854) et directeur de l'Institution des jeunes aveugles (1866). Pendant le siège de Paris, il a dirigé l'ambulance des Jeunes aveugles. Il est, depuis 1858, officier de la Légion d'honneur et a été nommé à M. Romand : la Bourgeois de Gand, drame en cinq actes, joué à l'Odéon (1838, in-8°); le Dernier marquis, drame en cinq actes (1842, in-8°), joué au Théâtre-Français et écrit en collaboration avec Scribe; Catherine II, tragédie en cinq actes et en vers (1844, in-8°), dans laquelle Rachel joua un rôle; Études sur les colonies agricoles de mendians (1850, in-8°), avec Luce; l'Italie et l'Église (1861, in-8°), etc.

* ROMANÈCHE, bourg de France (Saône-et-Loire), cant. de La Chapelle-de-Guinchay, arrondissement de Mâcon; pop. aggl., 524 hab. — pop. tot., 2,684 hab.

* ROMANISTE s. m. — Philologue qui s'occupe spécialement des langues romanes.

* ROMANS, ville de France (Drôme), ch.-l. de cant., arrond. et à 18 kilom. N.-E. de Valence, sur la rive droite de l'Ardèche; pop. aggl., 9,975 hab. — pop. tot., 12,923 hab.

* ROMANY s. m. (ro-ma-ni). Nom anglais du langage des gypsies ou bohémiens.

* ROMATOUR s. m. (ro-ma-tour). Espèce de fromage.

* ROME VAINQUE, tragédie en cinq actes, en vers, de M. Alexandre Parodi (Théâtre-Français, septembre 1870). L'auteur s'étant déjà fait connaître par un drame, *Un tétrapède*, qui fut favorablement accueilli de la critique, mais que cette tragédie dépassa d'une façon insupportable, c'est véritablement une œuvre. Dix lignes de Tite-Live, qui avaient déjà inspiré le célèbre opéra de la Vestale, de Spontini, donnent le fond de l'action; les péripéties émouvantes par lesquelles cette action passe avant d'arriver au dénouement appartiennent en propre à M. Parodi et attestent, en même

temps que l'instinct de l'arrangement théâtral, une certaine vigueur de conception. Voici les quelques lignes dont Tite-Live fait suivre le récit de la bataille de Cannes : « A l'époque où s'élevaient des prodiges alarmants, on s'éleva sur le territoire romain l'année, deux vestales, Opimia et Floriana, avaient été convaincues d'inceste. L'une avait été, selon l'usage, enterrée toute vive près de la porte Colline, l'autre s'étant elle-même donnée la mort. Ce crime des deux vestales parut, comme il arrive d'ordinaire dans les grandes calamités, un prodige effrayant; aussi les décemvirs recurent l'ordre de consulter les livres de la sibylle. »

Tout le drame est dans ces dix lignes, mais il s'agissait de l'en tirer, et M. Parodi l'a fait avec beaucoup de bonheur. Son exposition est dramatique : Le sénat, atterré par les dernières nouvelles, s'est réuni et délibère pendant que le peuple, foudroyé par ces défaites successives, le Tessin, la Trébie, l'Assinelle, Cannes, se presse aux portes de Rome. Lentulus raconte au sénat la bataille de Cannes et la mort de Paul-Emile; il annonce qu'Annibal va être avant peu sous les murs de Rome. L'agitation est au comble; le sénat, comme le peuple, croit que les Romains se sont attirés ces calamités par quelque sacrilège; le grand prêtre Lucius déclare qu'une des vestales, il n'a pu savoir laquelle, a enfreint son vœu. Lentulus agit et propose quelques paroles qui laissent soupçonner en lui le complot. Le sénat et celui que l'on consulta Vestepor, le gardien du temple de Vesta. Mait Vestepor est un esclave glorieux; il était druide dans son pays, et quand le grand prêtre annonce que le salut de Rome est attaché au supplice de la coupable, c'est une bonne raison pour lui de ne rien dire; il croit, comme les Romains, que le sacrifice peut leur fortune changerait de face, et voudrait les voir tentés et punis. Le grand prêtre essaye alors de la ruse; il rassemble les vestales et refait le récit de la bataille de Cannes, mais en y faisant mourir Lentulus, le fils de Paul-Emile. La vestale Opimia pousse un cri de douleur et s'évanouit; elle s'est dénoncée elle-même. Vestepor, furieux, la fait évader sous le risque de sa propre vie; on la croit sauvée, quand tout à coup elle revient dans la prison où l'on juge le Gaulois; elle avoue son crime et déclare qu'elle est prête à mourir pour sauver sa patrie. C'est là une belle scène, qui change le face du drame et met en scène le grand prêtre et les deux vestales. Le grand prêtre sortant et se retire, le sénat et le peuple se réunissent, et le grand prêtre sortant et se retire.

* ROMANIN-DE-CALROSC (SAINT-), bourg de France (Seine-Inférieure), cant. de L'écot, à 18 kilom. E. du Havre; pop. aggl., 979 hab. — pop. tot., 1,732 hab.

* ROMAINE s. f. (ro-mé-ne). Espèce de latine longue, que les jardiniers font ordinairement blanchir en la liant. # On l'appelle aussi LUTTE ROMAINE.

* ROMAINVILLE, bourg de France (Seine), cant. de Pantin, arrondissement de Saint-Denis; pop. aggl., 1,535 hab. — pop. tot., 2,025 hab.

* ROMAND (Hippolyte-François-Marie), écrivain et administrateur français, né à la médecine à Paris où il prit le grade de docteur en 1830. S'étant tourné vers la littérature, il écrivit le feuilleton dramatique dans le journal l'Amis, de Lamennais, et il fit représenter diverses pièces de théâtre. En 1842, il fut nommé inspecteur adjoint des établissements de bienfaisance. Depuis lors il a été successivement inspecteur général de ces établissements (1848), inspecteur général de première classe (1854) et directeur de l'Institution des jeunes aveugles (1866). Pendant le siège de Paris, il a dirigé l'ambulance des Jeunes aveugles. Il est, depuis 1858, officier de la Légion d'honneur et a été nommé à M. Romand : la Bourgeois de Gand, drame en cinq actes, joué à l'Odéon (1838, in-8°); le Dernier marquis, drame en cinq actes (1842, in-8°), joué au Théâtre-Français et écrit en collaboration avec Scribe; Catherine II, tragédie en cinq actes et en vers (1844, in-8°), dans laquelle Rachel joua un rôle; Études sur les colonies agricoles de mendians (1850, in-8°), avec Luce; l'Italie et l'Église (1861, in-8°), etc.

* ROMANÈCHE, bourg de France (Saône-et-Loire), cant. de La Chapelle-de-Guinchay, arrondissement de Mâcon; pop. aggl., 524 hab. — pop. tot., 2,684 hab.

* ROMANISTE s. m. — Philologue qui s'occupe spécialement des langues romanes.

* ROMANS, ville de France (Drôme), ch.-l. de cant., arrond. et à 18 kilom. N.-E. de Valence, sur la rive droite de l'Ardèche; pop. aggl., 9,975 hab. — pop. tot., 12,923 hab.

* ROMANY s. m. (ro-ma-ni). Nom anglais du langage des gypsies ou bohémiens.

* ROMATOUR s. m. (ro-ma-tour). Espèce de fromage.

* ROME VAINQUE, tragédie en cinq actes, en vers, de M. Alexandre Parodi (Théâtre-Français, septembre 1870). L'auteur s'étant déjà fait connaître par un drame, *Un tétrapède*, qui fut favorablement accueilli de la critique, mais que cette tragédie dépassa d'une façon insupportable, c'est véritablement une œuvre. Dix lignes de Tite-Live, qui avaient déjà inspiré le célèbre opéra de la Vestale, de Spontini, donnent le fond de l'action; les péripéties émouvantes par lesquelles cette action passe avant d'arriver au dénouement appartiennent en propre à M. Parodi et attestent, en même

temps que l'instinct de l'arrangement théâtral, une certaine vigueur de conception. Voici les quelques lignes dont Tite-Live fait suivre le récit de la bataille de Cannes : « A l'époque où s'élevaient des prodiges alarmants, on s'éleva sur le territoire romain l'année, deux vestales, Opimia et Floriana, avaient été convaincues d'inceste. L'une avait été, selon l'usage, enterrée toute vive près de la porte Colline, l'autre s'étant elle-même donnée la mort. Ce crime des deux vestales parut, comme il arrive d'ordinaire dans les grandes calamités, un prodige effrayant; aussi les décemvirs recurent l'ordre de consulter les livres de la sibylle. »

Tout le drame est dans ces dix lignes, mais il s'agissait de l'en tirer, et M. Parodi l'a fait avec beaucoup de bonheur. Son exposition est dramatique : Le sénat, atterré par les dernières nouvelles, s'est réuni et délibère pendant que le peuple, foudroyé par ces défaites successives, le Tessin, la Trébie, l'Assinelle, Cannes, se presse aux portes de Rome. Lentulus raconte au sénat la bataille de Cannes et la mort de Paul-Emile; il annonce qu'Annibal va être avant peu sous les murs de Rome. L'agitation est au comble; le sénat, comme le peuple, croit que les Romains se sont attirés ces calamités par quelque sacrilège; le grand prêtre Lucius déclare qu'une des vestales, il n'a pu savoir laquelle, a enfreint son vœu. Lentulus agit et propose quelques paroles qui laissent soupçonner en lui le complot. Le sénat et celui que l'on consulta Vestepor, le gardien du temple de Vesta. Mait Vestepor est un esclave glorieux; il était druide dans son pays, et quand le grand prêtre annonce que le salut de Rome est attaché au supplice de la coupable, c'est une bonne raison pour lui de ne rien dire; il croit, comme les Romains, que le sacrifice peut leur fortune changerait de face, et voudrait les voir tentés et punis. Le grand prêtre essaye alors de la ruse; il rassemble les vestales et refait le récit de la bataille de Cannes, mais en y faisant mourir Lentulus, le fils de Paul-Emile. La vestale Opimia pousse un cri de douleur et s'évanouit; elle s'est dénoncée elle-même. Vestepor, furieux, la fait évader sous le risque de sa propre vie; on la croit sauvée, quand tout à coup elle revient dans la prison où l'on juge le Gaulois; elle avoue son crime et déclare qu'elle est prête à mourir pour sauver sa patrie. C'est là une belle scène, qui change le face du drame et met en scène le grand prêtre et les deux vestales. Le grand prêtre sortant et se retire, le sénat et le peuple se réunissent, et le grand prêtre sortant et se retire.

* ROMANIN-DE-CALROSC (SAINT-), bourg de France (Seine-Inférieure), cant. de L'écot, à 18 kilom. E. du Havre; pop. aggl., 979 hab. — pop. tot., 1,732 hab.

* ROMAINE s. f. (ro-mé-ne). Espèce de latine longue, que les jardiniers font ordinairement blanchir en la liant. # On l'appelle aussi LUTTE ROMAINE.

* ROMAINVILLE, bourg de France (Seine), cant. de Pantin, arrondissement de Saint-Denis; pop. aggl., 1,535 hab. — pop. tot., 2,025 hab.

* ROMAND (Hippolyte-François-Marie), écrivain et administrateur français, né à la médecine à Paris où il prit le grade de docteur en 1830. S'étant tourné vers la littérature, il écrivit le feuilleton dramatique dans le journal l'Amis, de Lamennais, et il fit représenter diverses pièces de théâtre. En 1842, il fut nommé inspecteur adjoint des établissements de bienfaisance. Depuis lors il a été successivement inspecteur général de ces établissements (1848), inspecteur général de première classe (1854) et directeur de l'Institution des jeunes aveugles (1866). Pendant le siège de Paris, il a dirigé l'ambulance des Jeunes aveugles. Il est, depuis 1858, officier de la Légion d'honneur et a été nommé à M. Romand : la Bourgeois de Gand, drame en cinq actes, joué à l'Odéon (1838, in-8°); le Dernier marquis, drame en cinq actes (1842, in-8°), joué au Théâtre-Français et écrit en collaboration avec Scribe; Catherine II, tragédie en cinq actes et en vers (1844, in-8°), dans laquelle Rachel joua un rôle; Études sur les colonies agricoles de mendians (1850, in-8°), avec Luce; l'Italie et l'Église (1861, in-8°), etc.

* ROMANÈCHE, bourg de France (Saône-et-Loire), cant. de La Chapelle-de-Guinchay, arrondissement de Mâcon; pop. aggl., 524 hab. — pop. tot., 2,684 hab.

* ROMANISTE s. m. — Philologue qui s'occupe spécialement des langues romanes.

* ROMANS, ville de France (Drôme), ch.-l. de cant., arrond. et à 18 kilom. N.-E. de Valence, sur la rive droite de l'Ardèche; pop. aggl., 9,975 hab. — pop. tot., 12,923 hab.

* ROMANY s. m. (ro-ma-ni). Nom anglais du langage des gypsies ou bohémiens.

* ROMATOUR s. m. (ro-ma-tour). Espèce de fromage.

* ROME VAINQUE, tragédie en cinq actes, en vers, de M. Alexandre Parodi (Théâtre-Français, septembre 1870). L'auteur s'étant déjà fait connaître par un drame, *Un tétrapède*, qui fut favorablement accueilli de la critique, mais que cette tragédie dépassa d'une façon insupportable, c'est véritablement une œuvre. Dix lignes de Tite-Live, qui avaient déjà inspiré le célèbre opéra de la Vestale, de Spontini, donnent le fond de l'action; les péripéties émouvantes par lesquelles cette action passe avant d'arriver au dénouement appartiennent en propre à M. Parodi et attestent, en même

temps que l'instinct de l'arrangement théâtral, une certaine vigueur de conception. Voici les quelques lignes dont Tite-Live fait suivre le récit de la bataille de Cannes : « A l'époque où s'élevaient des prodiges alarmants, on s'éleva sur le territoire romain l'année, deux vestales, Opimia et Floriana, avaient été convaincues d'inceste. L'une avait été, selon l'usage, enterrée toute vive près de la porte Colline, l'autre s'étant elle-même donnée la mort. Ce crime des deux vestales parut, comme il arrive d'ordinaire dans les grandes calamités, un prodige effrayant; aussi les décemvirs recurent l'ordre de consulter les livres de la sibylle. »

Tout le drame est dans ces dix lignes, mais il s'agissait de l'en tirer, et M. Parodi l'a fait avec beaucoup de bonheur. Son exposition est dramatique : Le sénat, atterré par les dernières nouvelles, s'est réuni et délibère pendant que le peuple, foudroyé par ces défaites successives, le Tessin, la Trébie, l'Assinelle, Cannes, se presse aux portes de Rome. Lentulus raconte au sénat la bataille de Cannes et la mort de Paul-Emile; il annonce qu'Annibal va être avant peu sous les murs de Rome. L'agitation est au comble; le sénat, comme le peuple, croit que les Romains se sont attirés ces calamités par quelque sacrilège; le grand prêtre Lucius déclare qu'une des vestales, il n'a pu savoir laquelle, a enfreint son vœu. Lentulus agit et propose quelques paroles qui laissent soupçonner en lui le complot. Le sénat et celui que l'on consulta Vestepor, le gardien du temple de Vesta. Mait Vestepor est un esclave glorieux; il était druide dans son pays, et quand le grand prêtre annonce que le salut de Rome est attaché au supplice de la coupable, c'est une bonne raison pour lui de ne rien dire; il croit, comme les Romains, que le sacrifice peut leur fortune changerait de face, et voudrait les voir tentés et punis. Le grand prêtre essaye alors de la ruse; il rassemble les vestales et refait le récit de la bataille de Cannes, mais en y faisant mourir Lentulus, le fils de Paul-Emile. La vestale Opimia pousse un cri de douleur et s'évanouit; elle s'est dénoncée elle-même. Vestepor, furieux, la fait évader sous le risque de sa propre vie; on la croit sauvée, quand tout à coup elle revient dans la prison où l'on juge le Gaulois; elle avoue son crime et déclare qu'elle est prête à mourir pour sauver sa patrie. C'est là une belle scène, qui change le face du drame et met en scène le grand prêtre et les deux vestales. Le grand prêtre sortant et se retire, le sénat et le peuple se réunissent, et le grand prêtre sortant et se retire.

* ROMANIN-DE-CALROSC (SAINT-), bourg de France (Seine-Inférieure), cant. de L'écot, à 18 kilom. E. du Havre; pop. aggl., 979 hab. — pop. tot., 1,732 hab.

* ROMAINE s. f. (ro-mé-ne). Espèce de latine longue, que les jardiniers font ordinairement blanchir en la liant. # On l'appelle aussi LUTTE ROMAINE.

* ROMAINVILLE, bourg de France (Seine), cant. de Pantin, arrondissement de Saint-Denis; pop. aggl., 1,535 hab. — pop. tot., 2,025 hab.

* ROMAND (Hippolyte-François-Marie), écrivain et administrateur français, né à la médecine à Paris où il prit le grade de docteur en 1830. S'étant tourné vers la littérature, il écrivit le feuilleton dramatique dans le journal l'Amis, de Lamennais, et il fit représenter diverses pièces de théâtre. En 1842, il fut nommé inspecteur adjoint des établissements de bienfaisance. Depuis lors il a été successivement inspecteur général de ces établissements (1848), inspecteur général de première classe (1854) et directeur de l'Institution des jeunes aveugles (1866). Pendant le siège de Paris, il a dirigé l'ambulance des Jeunes aveugles. Il est, depuis 1858, officier de la Légion d'honneur et a été nommé à M. Romand : la Bourgeois de Gand, drame en cinq actes, joué à l'Odéon (1838, in-8°); le Dernier marquis, drame en cinq actes (1842, in-8°), joué au Théâtre-Français et écrit en collaboration avec Scribe; Catherine II, tragédie en cinq actes et en vers (1844, in-8°), dans laquelle Rachel joua un rôle; Études sur les colonies agricoles de mendians (1850, in-8°), avec Luce; l'Italie et l'Église (1861, in-8°), etc.

* ROMANÈCHE, bourg de France (Saône-et-Loire), cant. de La Chapelle-de-Guinchay, arrondissement de Mâcon; pop. aggl., 524 hab. — pop. tot., 2,684 hab.

* ROMANISTE s. m. — Philologue qui s'occupe spécialement des langues romanes.

* ROMANS, ville de France (Drôme), ch.-l. de cant., arrond. et à 18 kilom. N.-E. de Valence, sur la rive droite de l'Ardèche; pop. aggl., 9,975 hab. — pop. tot., 12,923 hab.

* ROMANY s. m. (ro-ma-ni). Nom anglais du langage des gypsies ou bohémiens.

* ROMATOUR s. m. (ro-ma-tour). Espèce de fromage.

* ROME VAINQUE, tragédie en cinq actes, en vers, de M. Alexandre Parodi (Théâtre-Français, septembre 1870). L'auteur s'étant déjà fait connaître par un drame, *Un tétrapède*, qui fut favorablement accueilli de la critique, mais que cette tragédie dépassa d'une façon insupportable, c'est véritablement une œuvre. Dix lignes de Tite-Live, qui avaient déjà inspiré le célèbre opéra de la Vestale, de Spontini, donnent le fond de l'action; les péripéties émouvantes par lesquelles cette action passe avant d'arriver au dénouement appartiennent en propre à M. Parodi et attestent, en même

temps que l'instinct de l'arrangement théâtral, une certaine vigueur de conception. Voici les quelques lignes dont Tite-Live fait suivre le récit de la bataille de Cannes : « A l'époque où s'élevaient des prodiges alarmants, on s'éleva sur le territoire romain l'année, deux vestales, Opimia et Floriana, avaient été convaincues d'inceste. L'une avait été, selon l'usage, enterrée toute vive près de la porte Colline, l'autre s'étant elle-même donnée la mort. Ce crime des deux vestales parut, comme il arrive d'ordinaire dans les grandes calamités, un prodige effrayant; aussi les décemvirs recurent l'ordre de consulter les livres de la sibylle. »

Tout le drame est dans ces dix lignes, mais il s'agissait de l'en tirer, et M. Parodi l'a fait avec beaucoup de bonheur. Son exposition est dramatique : Le sénat, atterré par les dernières nouvelles, s'est réuni et délibère pendant que le peuple, foudroyé par ces défaites successives, le Tessin,